

Burundi : campagne de "localisation" des contribuables opérant dans l'informel

@rib News, 03/10/2017 Source Xinhua L'Office burundais des recettes (OBR) a lancé mardi à Bujumbura une campagne nationale de "localisation" des contribuables burundais opérant dans l'informel dans un objectif de les appuyer à s'acquitter du "devoir civique" de paiement des taxes et impôts conformément à la législation fiscale en vigueur dans le pays.

"La localisation visée par cette campagne qui s'étendra au niveau de tous les 119 communes burundaises, permettra de dresser un état des lieux actualisé sur divers métiers exercés dans l'informel, et qui, partant, échappaient au paiement des taxes et impôts au détriment du trésor public national", a expliqué à cette occasion dans un point de presse Julius Bucumi, directeur chargé des renseignements et de la gestion des risques au sein de l'OBR. Evoquant le palmarès des métiers visés par cette réforme qui permettra au Burundi "d'élargir son assiette fiscale", M. Bucumi a cité notamment les boutiques, les bijoutiers, les différents ateliers (menuiserie, couture, soudure, etc.), les unités de production (huile, pêche, poissons), les salons de beauté et de coiffure, etc. Dans la province urbaine de Bujumbura-Mairie, a-t-il précisé, ce travail de localisation des opérateurs économiques (commerçants et artisans) opérant encore dans l'informel au Burundi, devra être bouclé dans un délai ne dépassant pas 15 jours en s'appuyant notamment sur les contributions des premiers responsables de l'administration territoriale municipale à la base, en l'occurrence les chefs de quartiers implantés dans les trois communes relevant de cette province urbaine, à savoir Ntahangwa (nord de Bujumbura), Mukaza (centre) et Muha (sud). Cette réforme devra s'étendre par la suite dans les provinces de l'intérieur du Burundi afin que tous les contribuables opérant encore dans l'informel, soient "identifiés et fiscalisés", a-t-il souligné, avant de signaler que le gouvernement burundais va appuyer les contribuables-cibles à se doter des "numéros d'identification fiscale" (NIF). "Le gouvernement burundais via l'OBR, est déterminé à aider les commerçants ambulants à mieux s'organiser en sortant de leur informel pour pouvoir accéder aux avantages accordés par la législation burundaise en matière commerciale, en se regroupant notamment dans des structures associatives ouvrant le boulevard aux institutions de sécurité sociale et d'assurance-maladie comme les mutuelles de santé", a-t-il expliqué. M. Bucumi s'est dit convaincu qu'avec l'identification des opérateurs économiques burundais exerçant encore dans l'informel au Burundi, suivie des paiements des taxes et des impôts qui échappaient jusque maintenant au trésor public national, "l'assiette fiscale sera ipso facto élargie et les recettes fiscales burundaises seront boostées". Au cours d'une récente rencontre à Ngozi (nord) avec ses proches collaborateurs, le ministre burundais des Finances, Domitien Ndiwokubwayo, a annoncé que le gouvernement burundais ambitionne que le budget de fonctionnement soit largement financé par des apports internes en vue de "consolider la souveraineté nationale au plan économique".

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});